

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 08168

Numéro SIREN : 784 606 576

Nom ou dénomination : ICADE PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2019 sous le numéro de dépôt 46023

ICADE PROMOTION

Société par actions simplifiée au capital social de 29.683.456 euros
Siège social : 27 rue Camille Desmoulins – 92130 ISSY LES MOULINEAUX
784 606 576 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL **DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE** **DU 28 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-huit juin,

La société ICADE, société anonyme au capital de 113.613.795,19 €, dont le siège social est situé 27 rue Camille Desmoulins – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, identifiée sous le numéro 582 074 944 RCS NANTERRE,

Prise en sa qualité d'Associé Unique de la société ICADE PROMOTION (ci-après "la Société"),
propriétaire de la totalité des 7.420.864 actions composant le capital social de la Société,

Reconnaissant avoir été mise en possession, en temps opportun, des documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, dont les documents suivants :

- Le rapport de gestion établi par le Président
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Le texte des projets de décisions soumises à l'Associé Unique
- Les statuts à jour de la Société

S'est déclarée pleinement informée des projets de décisions et documents corrélatifs soumis à son vote, et a pris, sur consultation du Président de la Société, les décisions suivantes au siège social de la Société relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Constatation de l'absence de convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce
- Renouvellement du mandat d'Olivier Wigniolle en qualité de Président
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent

par un bénéfice de 40.489.882,01 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne quitus sans réserve au Président pour tous les actes de gestion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, sur la proposition du Président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit 40.489.882,01 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	40.489.882,01 €
Diminué des sommes affectées au compte « Réserve légale »	0 €
Augmenté du « Report à Nouveau » antérieur	64.156.490,93 €
Diminué d'une distribution exceptionnelle prélevé sur le compte « Report à Nouveau » par décision de l'associé unique en date du 31/01/2019	-50.016.623,36 €
<i>Soit un bénéfice distribuable de :</i>	<i>54.629.749,58 €</i>
Dividende distribué à l'actionnaire unique :	0 €
Solde affecté au compte « Report à Nouveau »	54.629.749,58 €

A la suite de cette affectation du résultat :

- les capitaux propres de la Société demeureront supérieurs au montant du capital augmenté des réserves non distribuables ; et
- le compte Report à Nouveau sera porté à la somme de 54.629.749,58 €

En outre, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois dernières années, les dividendes suivants ont été versés :

Exercice	Année distribution	Nombre d'actions	Dividende unitaire	Avoir fiscal	Dividendes totaux
2015	2016	7 420 864	2,76 €	NA	20.501.656,48 €
2016	2017	7 420 864	3,08 €	NA	22.912.487,97 €
2017	2018	7 420 864	-	NA	

Etant précisé, qu'au cours des quatre dernières années, les prélèvements suivants ont été effectués :

Année de distribution	Nombre d'actions	Montant unitaire	Avoir fiscal	Source du prélèvement	Total
2016	7 420 864	13,48 €	NA	Report à nouveau	100.033.247 €
2017	7 420 864	-	NA		-
2018	7 420 864	7,41 €	NA	Primes d'émission	54.988.602,24 €
2019	7 420 864	6,74 €	NA	Report à nouveau	50.016.623,36 €

045.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, prend acte purement et simplement, qu'aucune convention dite réglementée entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président, constatant que le mandat de Président de Monsieur Olivier Wigniolle arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée générale, décide de renouveler Monsieur Olivier Wigniolle en qualité de Président pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à se réunir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités requises, partout où besoin sera.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.



La société ICADE
Représentée par Olivier WIGNIOLLE